

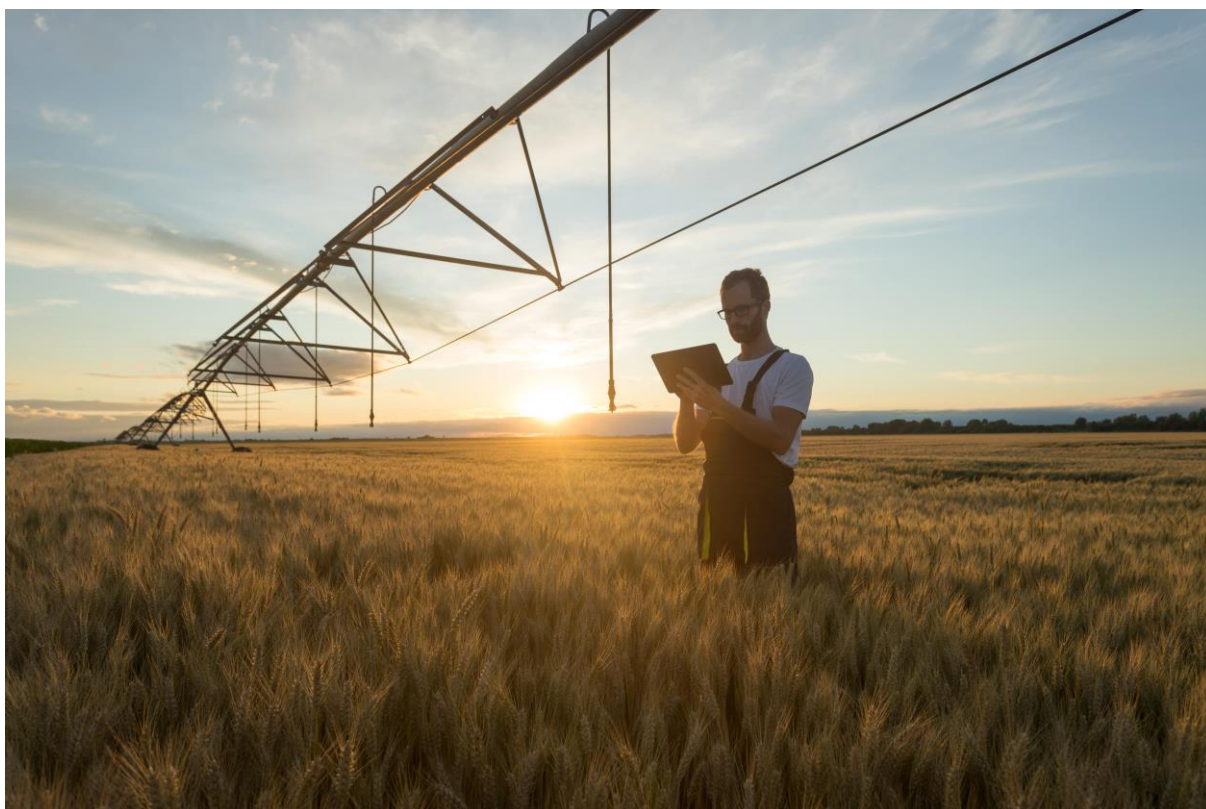
CARBODROPING

Analyse - Valorisation - Trajectoire Carbone

AUDIT DE SÉQUESTRATION CARBONE AGRICOLE

QUESTIONS FRÉQUENTES

Tout ce que vous devez savoir avant de demander un audit CARBODROPING



L'AUDIT CARBODROPING EST-IL UN CONTRÔLE ?

NON !

CARBODROPING est une société privée indépendante. L'audit n'a aucune vocation de contrôle, de sanction ou de vérification réglementaire.

Notre mission consiste exclusivement à identifier, mesurer et évaluer la richesse environnementale présente sur votre exploitation afin d'en apprécier la valeur potentielle.

- Nous ne sommes pas là pour rechercher ce qui ne va pas.
- Nous sommes là pour mesurer ce qui a de la valeur.

ÊTES-VOUS LIÉS À L'ÉTAT, À L'OFB OU À UNE ADMINISTRATION ?

NON !

CARBODROPING n'est pas un organisme public. Nous ne travaillons pas pour l'administration et nous ne réalisons aucune mission de contrôle pour le compte d'organismes publics.

Notre démarche est totalement indépendante et orientée vers l'évaluation du patrimoine environnemental des exploitations.

QUE DEVIENNENT LES INFORMATIONS RECUEILLIES LORS DE L'AUDIT ?

La confidentialité constitue l'un des principes fondamentaux de la démarche **CARBODROPING**. Les informations recueillies dans le cadre de l'audit sont exclusivement utilisées pour réaliser l'évaluation de votre exploitation et produire votre rapport d'audit.

CARBODROPING n'a pas vocation à transmettre ces informations à l'administration, à des organismes de contrôle, à des collectivités, à des concurrents ou à des tiers non autorisés.

Les données techniques, économiques, foncières et environnementales communiquées par l'exploitant demeurent strictement confidentielles. **L'audit n'est pas un outil de contrôle.**

Il n'est pas davantage un moyen de constituer une base de données destinée à être revendue ou exploitée commercialement.

Les résultats de l'audit appartiennent à l'exploitant qui reste libre des suites qu'il souhaite donner à la démarche.

La confiance constitue la condition indispensable à toute évaluation sérieuse. C'est pourquoi **CARBODROPING** s'engage à traiter l'ensemble des informations recueillies avec la plus grande discrétion et dans le strict respect de leur caractère confidentiel.

LES RÉSULTATS DE L'AUDIT SERONT-ILS COMMUNIQUÉS À DES TIERS ?

NON !

Aucune information individuelle relative à votre exploitation n'est communiquée à un tiers sans votre accord explicite.

Les résultats de l'audit sont destinés en priorité à l'exploitant qui demeure libre de les utiliser, de les conserver ou de les partager selon ses propres choix.

DEVRAI-JE MODIFIER MES PRATIQUES AGRICOLES ?

Pas nécessairement. L'objectif premier de l'audit est d'évaluer une réalité existante. Nous cherchons d'abord à mesurer ce qui est déjà présent sur votre exploitation avant d'envisager d'éventuelles pistes d'amélioration.

L'audit ne vous impose aucune modification. Vous restez entièrement libre de vos choix et de vos décisions.

MON EXPLOITATION PEUT-ELLE PRÉSENTER UN INTÉRÊT MÊME SI ELLE EST PRINCIPALEMENT CÉRÉALIÈRE ?

OUI !

Toutes les exploitations agricoles possèdent un potentiel de séquestration carbone. La question n'est pas de savoir si ce potentiel existe.

La véritable question consiste à déterminer son importance et sa valeur potentielle. Les caractéristiques de chaque exploitation sont différentes et seul un audit permet de les apprécier précisément.

QUE MESURE EXACTEMENT L'AUDIT ?

L'audit prend en compte les principaux éléments susceptibles de contribuer à la captation et au stockage du carbone.

Les sols, les prairies permanentes, les haies, les arbres, certaines pratiques culturales ainsi que différents éléments du patrimoine naturel de l'exploitation font partie des paramètres analysés.

L'objectif est d'obtenir une vision globale et cohérente du potentiel environnemental de l'exploitation.



QUE VAIS-JE RECEVOIR À L'ISSUE DE L'AUDIT ?

À l'issue de la mission, vous recevez un rapport d'audit détaillé présentant les principales caractéristiques environnementales de votre exploitation ainsi que leur contribution potentielle à la séquestration du carbone.

Ce rapport a pour objectif de révéler les richesses environnementales présentes sur votre exploitation, d'en mesurer l'importance et de vous aider à comprendre la valeur potentielle qu'elles pourraient représenter.



L'objectif n'est pas de juger l'exploitation ni de lui attribuer une note. Chaque exploitation possède sa propre histoire, ses propres contraintes et ses propres atouts.

L'objectif n'est pas davantage de promettre un revenu ni de garantir une rémunération future.

Il consiste à fournir à l'exploitant les informations nécessaires pour comprendre si les richesses environnementales déjà présentes sur son exploitation pourraient constituer, à terme, une source de revenus complémentaires, un élément de valorisation patrimoniale ou un atout supplémentaire dans la gestion de son exploitation.

L'audit CARBODROPING vise avant tout à apporter une vision claire, objective et compréhensible de la richesse environnementale présente sur votre propriété afin de vous aider à en apprécier la valeur potentielle.

Le rapport vous est remis personnellement et demeure strictement confidentiel.

Selon les caractéristiques de la propriété, les résultats observés peuvent être modestes ou, au contraire, révéler un potentiel plus significatif.

Pour certaines exploitations, plusieurs milliers d'euros de revenus complémentaires annuels peuvent représenter une contribution réelle à l'équilibre économique de l'activité.

L'objectif de l'audit est précisément d'évaluer ce potentiel afin de permettre à l'exploitant d'en mesurer concrètement l'intérêt potentiel.

POURQUOI UNE ENTREPRISE ACHÈTERAIT-ELLE DES CRÉDITS CARBONE AGRICOLES ?

Parce qu'elle ne recherche pas uniquement du carbone. Les entreprises souhaitent également soutenir des projets concrets, visibles et ancrés dans les territoires.

Pour beaucoup d'entre elles, contribuer à la préservation de paysages agricoles, de haies, de prairies ou de sols vivants constitue une démarche porteuse de sens et de crédibilité.

Elles soutiennent ainsi une exploitation, un territoire et une démarche environnementale réelle.

LES CRÉDITS CARBONE SONT-ILS GARANTIS ?

NON !

L'audit n'est pas une promesse de revenus. Il permet d'identifier, de mesurer et d'évaluer un potentiel.

La valorisation éventuelle dépend ensuite de nombreux facteurs : qualité du projet, mécanismes de certification disponibles, évolution du marché et intérêt des acheteurs.

L'audit constitue la première étape d'une démarche de connaissance et de valorisation potentielle.

SI MON POTENTIEL EST LIMITÉ, L'AUDIT A-T-IL ÉTÉ INUTILE ?

Absolument pas !

Connaître précisément la réalité environnementale de son exploitation constitue déjà une information utile pour la gestion du patrimoine agricole.

Un audit permet d'apporter une réponse objective là où il n'existait auparavant que des suppositions. Connaître la valeur réelle de son patrimoine est toujours préférable à l'incertitude.

POURQUOI FAIRE L'AUDIT MAINTENANT ?

1. Parce que les attentes des entreprises évoluent rapidement.
2. Parce que la valeur des actifs environnementaux est de plus en plus reconnue.
3. Parce qu'une richesse qui n'est pas identifiée demeure invisible.
4. Et parce qu'avant de valoriser un actif, il faut d'abord savoir qu'il existe et comprendre ce qu'il représente réellement.



CE QU'IL FAUT RETENIR

L'agriculture produit bien davantage que des denrées alimentaires. Elle entretient des paysages, préserve des sols vivants, participe à la biodiversité et contribue au stockage naturel du carbone.

Cette richesse existe déjà.

L'audit CARBODROPING a pour vocation de la mesurer, de la quantifier et de vous aider à comprendre ce qu'elle représente réellement.

Le reste vous appartient !

CARBODROPING

Analyse - Valorisation - Trajectoire Carbone

Tél. : +33 7 49 24 47 11

contact@carbodropping.com

www.carbodropping.com

